

Résidence de la Vallée
Construction d'un immeuble de 14 logements
1, rue des Villes Cadorees
22440 PLOUFRAGAN

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Maître d'Ouvrage
SCCV VILLES CADOREES
4 bis Rue Robert Schuman
22190 PLERIN

Décembre 2015

AVERTISSEMENT

Tout en gardant les caractéristiques essentielles de la présente notice descriptive, le Maître d'œuvre, en accord avec le Maître d'Ouvrage, se réserve la possibilité d'apporter à ce document, à n'importe quel moment, les modifications rendues nécessaires ou souhaitables pour des raisons techniques ou administratives. Il s'engage à ne procéder à aucune minoration dans la qualité du projet prévisionnel.

L'isolation thermique de l'appartement sera adaptée au mode de chauffage, et conforme à la réglementation RT2012.

1- SUPERSTRUCTURE

- 1.1- Murs de refend séparatifs d'appartements selon étude béton.
- 1.2- Murs séparatifs entre logements et circulations : selon étude béton.
- 1.3- Planchers en béton armé (épaisseur suivant plans Ingénieur Béton).
- 1.4- Façades en parpaings ou équivalent :
 - protection par enduit monocouche sur parpaings.
 - peinture sur béton.

2- CHARPENTE – COUVERTURE

- 2.1- Toiture en charpente bois traditionnelle.
- 2.2- Couverture en zinc ou étanchéité.
- 2.3- Descente d'eau pluviale en PVC.

3- PLATRERIE – ISOLATION

- 3.1- Cloisons intérieures en placopan de 50mm.
- 3.2- Doublage périphérique suivant étude thermique
- 3.3- Faux plafonds en dernier étage de type Placostil de chez Placoplâtre.

4- REVETEMENTS DE SOLS DES LOGEMENTS

- 4.1- Carrelage de grès émaillé de dimension 40*40 ou parquet flottant stratifié, avec plinthes assorties dans l'entrée, le séjour, et les circulations.
- 4.2- Carrelage de grès émaillé avec plinthes assorties dans pièces humides.
- 4.3- Sol souple dans les chambres, plinthes bois peints.
- 4.3 - Revêtement sol des balcons et des loggias en béton.

4.4- Revêtement sol des terrasses étanchées : dalles sur plots.

5- REVETEMENTS MURAUX ET PLAFONDS DES LOGEMENTS

- 5.1- Faïence dans la salle de bains : toute hauteur depuis le sol au droit de la baignoire et du receveur de douche.
- 5.2- Faïence dans la cuisine : sur 0.60 de hauteur au pourtour de l'évier.
- 5.3- Murs des pièces humides hors surface faïencée : peinture satinée.
- 5.4- Murs des pièces sèches : peinture mat de couleur blanche.
- 5.5- Plafonds : peinture mat de couleur blanche.

6- MENUISERIES EXTERIEURES

- 6.1- Fenêtres et portes-fenêtres : ouvrants à la française en PVC.
 - Double vitrage isolant sur toutes les menuiseries.
- 6.2- Occultation des chambres par volets roulants PVC, manœuvre par tige oscillante.
- 6.3- Occultation des portes fenêtres des séjours par des volets roulants PVC, manœuvre électrique
- 6.4- Serrurerie :
 - Garde-corps en acier galvanisé laqué ou Alu laqué.

7- MENUISERIES INTERIEURES

- 7.1- Porte palière en bois à âme pleine, finition laquée avec serrure de sécurité 3 points et joint isophonique.
- 7.2- Portes de distribution intérieures alvéolaires peintes.
- 7.3- Portes de placard coulissantes ou ouvrant à la française de couleur blanche suivant plan architecte.
(Aménagement en option)
- 7.4- Poignées de porte métal avec serrure à condamnation pour les WC, les salles de bains et d'eau.

8- ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VMC

- 8.1- Appareillage de marque ARNOUD ou équivalent.
Un point lumineux par pièce en plafond ou prise commandée.
- 8.2- Eclairage des balcons et terrasses par hublot étanche.
- 8.3- Production de chauffage par chaudière gaz, radiateurs métalliques à panneaux.
- 8.4- Production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz.
- 8.5- Ventilation Mécanique Contrôlée par bouches hygroréglables et extraction centralisée.

9- PLOMBERIE – SANITAIRE

Appareils sanitaires en céramique de couleur blanche.

- 9.1- Salles de Bains :

- * bac de douche (80*80 minimum) ou baignoire selon plans architecte, lavabo sur meuble vasque avec miroir et bandeau lumineux, robinetterie mitigeur mono commande.
 - * Radiateur de type sèche serviette dans les salles de bains.
- 9.2- Cuisines :
- * évier sur meuble bas.
- 9.3- WC : bloc WC avec abattant et système de chasse à économiseur d'eau (2 poussoirs).

10- TELEVISION – TELEPHONE

- 10.1- Télévision : système de réception par antenne collective et alimentation de chaque logement. Une prise dans le séjour pour chaque appartement et une prise dans la chambre principale.
- 10.2- Téléphone : une prise par pièce principale .

11- ACCES - SECURISATION

- 11.1- La Résidence disposera d'un système de vidéophone avec combiné de conversation permettant de commander l'ouverture de la porte d'entrée de la Résidence.
- 11.2- Le bâtiment sera identifié par une enseigne portant le nom de la résidence.
- 11.3- Le hall comportera un faux plafond acoustique, un miroir, le sol sera traité en grès cérame.
- 11.4- Les parties communes au rez-de-chaussée seront traitées en carrelage au sol, peinture décorative murale et faux plafond.
- 11.5- Les parties communes dans les étages seront traitées en moquette, peinture décorative murale, faux plafond.

12- STATIONNEMENTS

- 12.1- L'éclairage sera assuré par des bornes ou des lampadaires.
- 12.2 Eclairage par détecteurs de présence dans les parties communes et en extérieur.

13- ESPACES EXTÉRIEURS ET VOIRIES

- 13.1- La voirie et cheminements seront réalisés en enrobé conformément aux plans.
- 13.2- Les espaces verts extérieurs seront réalisés suivant le plan des espaces verts.
- 13.3- Les voies et cheminements seront éclairées suivant normes.

14- ESCALIER

- 14.1- Le sol de l'escalier sera en PVC.
- 14.2- Les murs seront en peinture blanche.
- 14.3 Eclairage par détecteurs de présence.

15- LOCAL VELOS

- 15.1- Le sol sera livré brut

les murs du local VELOS seront recouvert d'une peinture de propreté.
Il sera équipé d'un point lumineux à commande temporisée et d'une prise de courant.

En complément des caractéristiques de l'opération ci-dessus reprises, le promoteur de l'opération s'engage à livrer le bâtiment dans un parfait état d'achèvement aussi bien pour les parties communes que pour les parties privatives, de sorte que les biens, à leur livraison soient parfaitement propres à leur mise en location.